

### Recours au Règlement

Le secrétaire parlementaire pourra apaiser mes craintes très rapidement en m'expliquant ainsi qu'à la Chambre pourquoi il ne peut donner de réponse à cette question. Cette phase du programme de création d'emplois de la part du gouvernement est maintenant terminée. Nous allons passer à la phase suivante qui se traduira ainsi que je l'ai déjà déclaré par un nouvel octroi de crédits au titre du programme de projets fédéraux à forte proportion de main-d'œuvre. Nous avons le droit d'être mis au courant, monsieur l'Orateur. C'est nous qui votons l'allocation des deniers publics. Nous avons le droit de savoir si oui ou non ces fonds publics ont eu les résultats escomptés lorsque ces crédits ont été votés. Cette demande, monsieur l'Orateur, est à la base même du principe des votes de crédits à la Chambre.

Nous sommes à la veille de la présentation d'un nouveau budget et nous allons devoir repasser par là encore une fois. En prenant la parole à titre personnel relativement à la plainte légitime du député de Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo, j'espère que vous, monsieur l'Orateur, ainsi que la Chambre pourrez trouver une façon de donner satisfaction à la Chambre et aux députés qui ont des griefs à ce sujet. Comme je l'ai déclaré, nous n'avons plus le droit en vertu de nos nouveaux règlements à la Chambre d'empêcher l'adoption des subsides. Si nous disposions encore de ce pouvoir, nous nous trouvions en face d'un cas classique où un député lésé dans ses privilèges, en l'occurrence moi-même, empêcherait l'adoption des crédits destinés aux projets fédéraux à forte proportion de main-d'œuvre jusqu'à ce que le gouvernement soit en mesure de prouver que les crédits adoptés la dernière fois, à savoir les 100 millions de dollars de l'hiver dernier, ont permis de créer effectivement des emplois.

Le secrétaire parlementaire peut apaiser mes inquiétudes à ce sujet en nous disant, à moi et à la Chambre qu'il est dans l'impossibilité d'obtenir ces renseignements du ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Cullen) et des différents ministères. Je crains que cela ne soit le dilemme auquel il est confronté. Si tel est le cas, j'aurai alors une question de privilège à soulever et j'approfondirai d'ailleurs cette question de privilège par la présentation d'une motion de fond.

[Français]

**M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Monsieur le président, en ce qui concerne les remarques faites par le premier intervenant, je crois qu'il a soulevé deux points: la question relative à la bonne foi et celle se rapportant aux contribuables. Sur la bonne foi, il s'adressait soit à moi, comme secrétaire parlementaire, soit au gouvernement de façon générale. Il sait très bien, ou il devrait savoir, que la bonne foi se présume toujours, et c'est à celui qui allègue la mauvaise foi de la prouver. Le député le comprendra. Il sourit à l'image de son chef qui, lui, s'il avait réussi ses examens de droit, serait en mesure de comprendre le principe que je viens d'énoncer, mais il est dans une très mauvaise posture pour sourire à ce principe lorsque ce gouvernement, au cours des deux dernières sessions, a répondu dans une proportion de plus de 90 p. 100 aux questions qui ont été inscrites au *Feuilleton*. Je comprends le député d'être dans une position fâcheuse du fait de ne pouvoir apporter plus de preuves et plus de poids à son argument, lorsqu'on considère qu'il y a des centaines de questions qui sont inscrites au *Feuilleton* à chaque session, que mon prédécesseur a répondu à plus de 90 p.

[M. McGrath.]

100 et que moi-même j'ai répondu à 88 ou 89 p. 100 de ces questions. Cela dispose de l'argument de la bonne foi soulevé par le premier intervenant.

En ce qui concerne son souci de protéger le contribuable, j'attire son attention sur ses propres questions. Très souvent ses questions requièrent des recherches dans plusieurs ministères, et elles coûtent une fortune aux contribuables en temps, en recherches, pour qu'on puisse lui fournir une réponse complète ou une réponse qui a du sens. Et même si parfois il nous arrive d'être dans l'impossibilité, à cause de la fin d'une session, de fournir une réponse à la question qu'il a posée, il n'est pas dit que nous n'avons pas fait des démarches ou des recherches pour tenter d'y répondre. Dans ce sens-là, monsieur le président, si le député était plus soucieux du bien-être des contribuables, il ferait plus attention au genre de questions qu'il pose et il s'appliquerait à poser des questions peut-être aussi intelligentes que celles que le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) a l'habitude de poser.

● (1622)

Monsieur le président, il y a également l'intervention qui a été faite par un deuxième député qui a pris la parole avant celui de Saint-Jean-Est. Il posait la question précise: Est-ce qu'il y a des lignes directrices qui sont communiquées à ceux qui doivent faire le travail de recherche pour fournir des réponses aux questions inscrites au *Feuilleton*? Les instructions qui sont données au personnel de tous les ministères et des agences lorsque ces fonctionnaires ont à étudier les questions sont les suivantes: il s'agit de tâcher de trouver tous les renseignements les plus complets possible pour pouvoir fournir les meilleures réponses possible, de la façon la plus complète possible et dans les meilleurs délais. De façon continue, monsieur le président, nous avons fait des démarches pour inciter ces fonctionnaires à nous fournir des réponses complètes et ce dans les meilleurs délais. Je dois dire en guise d'appui à leur magnifique travail qu'ils se sont bien comportés et qu'ils ont toujours fait un effort valable pour donner à l'opposition ce genre de réponses dans les meilleurs délais. Le résultat obtenu au cours des dernières sessions le démontre.

Enfin, monsieur le président, en ce qui concerne la question n° 232 du député de Saint-Jean-Est, je prends note de ses instances, mais je veux quand même porter à son attention une erreur qu'il a pu faire dans ses remarques. J'ai beaucoup de respect pour l'honorable député, mais je crois que c'est par inadvertance qu'il a dit que nous n'avions pas répondu à 20 p. 100 des questions au cours de la dernière session. Il voulait sans doute dire que nous n'avons pas répondu à environ 10 p. 100 des questions au cours de la dernière session, et je suis convaincu que c'est par inadvertance qu'il a fait cette erreur. En ce qui nous concerne, nous tâcherons de ne pas faire erreur dans la réponse que nous fournirons à sa question.

[Traduction]

**M. Walter Baker (Grenville-Carleton):** Monsieur l'Orateur, je voudrais signaler certaines choses au sujet du rappel au Règlement qui portait sur les réponses aux questions, car les simples députés ont de moins en moins le droit d'obtenir des renseignements. C'est une des lacunes de notre système. Nous devons nous en occuper.